

RCS : AJACCIO Code greffe : 2001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00525 Numéro SIREN : 523 127 330 Nom ou dénomination : 88 BY S.LEDOGAR AN CO

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2023 sous le numéro de dépôt 1442



88 by S.LEDOGAR an Co.

Société par actions simplifiée

Numéro SIRET : **52312733000026**
Code APE : **6621Z**

LOT. SAMPIERO 2
20166 PIETROSELLA

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉS AU 31/12/2022

5 rue Paul Colonna d'Istria
Immeuble l'arc-en-ciel
20090 AJACCIO

☎ 04 95 20 10 87
✉ sarl-cfci@orange.fr
www.cfci-experts.com

Société d'expertise comptable
Inscrite à l'ordre des Experts-comptables - Région Corse

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 

SARL au capital de 130 000 € RCS AJACCIO B 331 466 789

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan	2
ACTIF	2
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
PASSIF	3
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>3</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>3</i>
Bilan détaillé	4
ACTIF	4
<i>Actif immobilisé</i>	<i>4</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>4</i>
PASSIF	5
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>5</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>5</i>
Compte de résultat	7
Compte de résultat détaillé	9
Soldes intermédiaires de gestion	12
Liasse 23 IS RN	13

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise 88 by S.LEDOGAR an Co. pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 36 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	367 303,95 Euros
chiffre d'affaires	416 209,27 Euros
résultat net comptable	654,30 Euros

Fait à AJACCIO
Le 04/05/2023

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet SAS CFCI



Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	9 363	8 650	713	713	
Fonds commercial	190 510		190 510	67 600	122 910
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 799	1 279	520	1 119	- 599
Autres immobilisations corporelles	171 455	47 820	123 635	138 992	- 15 357
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	3 000		3 000	3 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	376 126	57 749	318 377	211 424	106 953
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	36 671		36 671	2 235	34 436
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 550		1 550	6 217	- 4 667
. Autres	6 899		6 899	1 023	5 876
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	500		500	500	
Disponibilités	2 191		2 191	19 857	- 17 666
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	1 116		1 116		1 116
TOTAL (II)	48 927		48 927	29 832	19 095
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	425 053	57 749	367 304	241 256	126 048

Bilan (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 000	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	160 598	160 598	
Report à nouveau	-65 934		- 65 934
Résultat de l'exercice	654	-65 934	66 588
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	106 318	105 664	654
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	190 238	95 256	94 982
. Découverts, concours bancaires	14 016	172	13 844
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 865	9 537	7 328
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	19 153	6 346	12 807
. Organismes sociaux	13 073	12 850	223
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 357	9 621	- 3 264
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	625	292	333
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	659		659
Autres dettes		1 518	- 1 518
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	260 986	135 592	125 394
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	367 304	241 256	126 048

Bilan détaillé ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Concessions, brevets, droits similaires	9 363	8 650	713	713	
205000000 LICENCE, LOGICIEL,...	9 363		9 363	9 363	
280500000 AMORT.LOGICIELS		8 650	-8 650	-8 650	
Fonds commercial	190 510		190 510	67 600	122 910
207000000 FONDS COMMERCIAL	190 510		190 510	67 600	122 910
Installations tech., matériel & outillage indu	1 799	1 279	520	1 119	- 599
215000000 MATERIEL ET OUTILLAG	1 799		1 799	1 799	
281500000 AMORT.MATERIEL&OUTIL		1 279	-1 279	-680	- 599
Autres immobilisations corporelles	171 455	47 820	123 635	138 992	- 15 357
218100000 INST.AGENC.DIVERS	50 292		50 292	48 012	2 280
218110000 INSTAL.AGENCEMENT CORSE	44 090		44 090	44 090	
218200000 MATERIEL DE TRANSPOR	64 191		64 191	68 691	- 4 500
218300000 MAT.BUREAU &INFORMAT	3 583		3 583	3 034	549
218400000 MOBILIER	9 298		9 298	9 298	
281810000 AMORT.AG.CONS.DIVERS		20 277	-20 277	-15 153	- 5 124
281811000 AMORT. AGENC. CONST. CORSE		8 275	-8 275	-3 866	- 4 409
281820000 AMORT.MATERIEL DE TR		11 736	-11 736	-9 826	- 1 910
281830000 AMORT.MAT.BUREAU &IN		2 729	-2 729	-1 814	- 915
281840000 AMORT. MOBILIER		4 803	-4 803	-3 475	- 1 328
Autres participations	3 000		3 000	3 000	
261000000 TITRES DE PARTICIPAT	3 000		3 000	3 000	
TOTAL (I)	376 126	57 749	318 377	211 424	106 953
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	36 671		36 671	2 235	34 436
411000000 CLIENTS	36 671		36 671	2 235	34 436
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 550		1 550	6 217	- 4 667
445620000 TVA DEDUCT.S/IMMO.	110		110		110
445660000 TVA DEDUCT.S/ACHATS	821		821	2 021	- 1 200
445720000 TVA COLL/PREST* ENCAISSEES 20%				3 657	- 3 657
445860000 TVA S/FACT.NON PARVE	618		618	538	80
. Autres	6 899		6 899	1 023	5 876
455200000 C/C ASSOC. SERGE LEDOGAR	4 781		4 781		4 781
467400000 FRAIS AVANCES GENERALI	1 933		1 933		1 933
467500000 MONTANT FRAIS PAYES PAR SL	185		185		185
468700000 DEBIT.CRED.DIV.PROD.				1 023	- 1 023
Valeurs mobilières de placement	500		500	500	
503000000 VAL.MOBILIERES PLACE	500		500	500	
Disponibilités	2 191		2 191	19 857	- 17 666
512100000 BNP				12 331	- 12 331
512200000 CE GENERALI	101		101		101
512300000 CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	1 883		1 883	7 411	- 5 528
530000000 CAISSE	207		207	116	91
Charges constatées d'avance	1 116		1 116		1 116
486000000 CHARGES CONSTAT.D'AV	1 116		1 116		1 116
TOTAL (II)	48 927		48 927	29 832	19 095
TOTAL ACTIF (0 à V)	425 053	57 749	367 304	241 256	126 048

Bilan détaillé (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000	
101300000 CAPITAL APPELE VERSE	10 000	10 000	
Réserve légale	1 000	1 000	
106110000 RESERVE LEGALE PROP.	1 000	1 000	
Autres réserves	160 598	160 598	
106800000 AUTRES RESERVES	160 598	160 598	
Report à nouveau	-65 934		- 65 934
110000000 REPORT A NOUVEAU	-65 934		- 65 934
Résultat de l'exercice	654	-65 934	66 588
TOTAL (I)	106 318	105 664	654
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	190 238	95 256	94 982
164110000 PRET BNP 60772866 (120000~)	114 648		114 648
164200000 BNP 60719516 62	6 254	9 328	- 3 074
164210000 BNP 26 245.80~	10 680	15 928	- 5 248
164300000 EMPRUNT PGE	58 656	70 000	- 11 344
. Découverts, concours bancaires	14 016	172	13 844
512100000 BNP	14 016		14 016
518600000 BANQUES INTERETS COU		172	- 172
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 865	9 537	7 328
401000000 FOURNISSEURS	12 757	6 009	6 748
408100000 FOURNIS.FACT.NON PAR	4 108	3 528	580
. Personnel	19 153	6 346	12 807
421000000 PERS.REMUNERATIONS D	9 648		9 648
428200000 CONGES A PAYER	9 506	6 346	3 160
. Organismes sociaux	13 073	12 850	223
431000000 SECURITE SOCIALE	5 605	5 068	537
437100000 HUMANIS PREVOYANCE	610	565	45
437200000 B2V GESTION RETRAITE	2 318	2 008	310
437300000 MUTUELLE AXA CADRE	1 116	1 073	43
437400000 APASEA	133		133
437800000 MUTUELLE NON CADRE		59	- 59
438200000 ORG.SOC. CH/CONGES A	2 901	1 955	946
438600000 ORG.SOC. CHARGES A P	390	2 123	- 1 733
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 357	9 621	- 3 264
445510000 TVA A DECAISSER	5 528	5 727	- 199
445620000 TVA DEDUCT.S/IMMO.		3 894	- 3 894
445710000 TVA COLL/Vente (cf Tableau) 20	829		829
. Autres impôts, taxes et assimilés	625	292	333
442100000 PRELEVEMENT IMPOT A LA SOURCE	625	292	333
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	659		659
404170000 FOURNISSEURS IMMO.	659		659
Autres dettes		1 518	- 1 518
455200000 C/C ASSOC. SERGE LEDOGAR		305	- 305
467500000 MONTANT FRAIS PAYES PAR SL		1 213	- 1 213

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
TOTAL (IV)	260 986	135 592	125 394
TOTAL PASSIF (I à V)	367 304	241 256	126 048

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	416 209		416 209	445 545	- 29 336	-6,58
Chiffres d'affaires Nets	416 209		416 209	445 545	- 29 336	-6,58
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				3 322	- 3 322	-100
Autres produits			100	1 167	- 1 067	-91,43
Total des produits d'exploitation (I)			416 310	450 034	- 33 724	-7,49
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			202 820	274 727	- 71 907	-26,17
Impôts, taxes et versements assimilés			4 460	4 631	- 171	-3,69
Salaires et traitements			139 682	141 210	- 1 528	-1,08
Charges sociales			51 138	51 448	- 310	-0,60
Dotations aux amortissements sur immobilisations			18 489	19 926	- 1 437	-7,21
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			30	228	- 198	-86,84
Total des charges d'exploitation (II)			416 619	492 170	- 75 551	-15,35
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-309	-42 136	41 827	99,27
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			1 996	542	1 454	268,27
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			1 996	542	1 454	268,27
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 996	-542	- 1 454	268,27
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-2 305	-42 678	40 373	94,60

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	618		618	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 500	20 000	- 11 500	-57,50
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	9 118	20 000	- 10 882	-54,41
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 862	300	1 562	520,67
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 297	33 865	- 29 568	-87,31
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		9 091	- 9 091	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)	6 159	43 257	- 37 098	-85,76
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 959	-23 257	26 216	112,72
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	425 428	470 034	- 44 606	-9,49
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	424 774	535 969	- 111 195	-20,75
RESULTAT NET	654	-65 934	66 588	100,99
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Production vendue services	416 209		416 209	445 545	- 29 336
706000000 PRESTATIONS DE SERVI	150 498		150 498	265 999	- 115 501
706100000 PRESTATIONS HONO. (cf t	265 711		265 711	167 965	97 746
708800000 AUTRES PROD.ACTI.ANN				11 581	- 11 581
Chiffre d'affaires Net	416 209		416 209	445 545	- 29 336

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de 791000000 TRANSF.CHARGES D'EXP		3 322	- 3 322	-100
		3 322	- 3 322	-100
Autres produits	100	1 167	- 1 067	-91,43
758000000 PRODUITS DIV.GESTION	100	1 167	- 1 067	-91,43
Total des produits d'exploitation (I)	416 310	450 034	- 33 724	-7,49
Autres achats et charges externes	202 820	274 727	- 71 907	-26,17
604200000 PRESTATIONS SOUS TRAITEES	49 043	72 145	- 23 102	-32,02
606110000 FOURN.NON STOCK (ELE	1 840	593	1 247	210,29
606120000 FOURN.NON STOCK (EAU	100	100		0,00
606140000 CARBURANT	5 823	6 230	- 407	-6,53
606300000 FOURN.ENTRET.&PETIT	5 237	3 975	1 262	31,75
606400000 FOURNIT.ADMINISTRATI	1 819	2 176	- 357	-16,41
611000000 SOUS-TRAITANCE GENER	1 885	6 584	- 4 699	-71,37
611050000 SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	932	964	- 32	-3,32
611100000 SOUS TRAITANCE (ASSISTANTE ADM	4 980	3 158	1 822	57,69
611200000 DAPHONE		925	- 925	-100
613200000 LOCATIONS IMMOBILIER	26 400	25 804	596	2,31
613210000 LOCATION LOCAL ARCHIVES (LYON)	5 040	6 930	- 1 890	-27,27
613220000 LOCATION COVID 19 - TELETRAVAIL		6 300	- 6 300	-100
613230000 LOCATION COQUARD (TOULON)	1 400	4 200	- 2 800	-66,67
613240000 CCEALS LOYER LYON	6 420		6 420	N/S
613500000 LOCATIONS MOBILIERES	4 673	486	4 187	861,52
613580000 LOCATION CANON COPIEUR	1 472	952	520	54,62
615200000 ENTRETIEN IMMOBILIER	1 030	5 191	- 4 161	-80,16
615510000 ENTRETIEN MATERIEL		1 163	- 1 163	-100
615530000 ENTRETIEN MAT.MOB.BU	216		216	N/S
615540000 ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	13 081	35 166	- 22 085	-62,80
615600000 MAINTENANCE	4 357	9 793	- 5 436	-55,51
615620000 MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	113	476	- 363	-76,26
615630000 CONTRAT ENTRETIEN CLIM.	141		141	N/S
616000000 PRIMES D'ASSURANCES	6 770	15 195	- 8 425	-55,45
616100000 ASSURANCES S/EMPRUNTS	952	359	593	165,18
618100000 DOCUMENTATION GENERA	2	39	- 37	-94,87
618300000 DOCUMENTATION TECHNI	229	393	- 164	-41,73
618500000 RESEAU SERVICE EXPERTS	2 230	707	1 523	215,42
622600000 HONORAIRES	9 480	11 194	- 1 714	-15,31
622610000 HONORAIRES DIVERS		1 212	- 1 212	-100
622700000 FRAIS ACTES & CONTEN	1 450	496	954	192,34
622800000 FORMATION	222	4 554	- 4 332	-95,13
623100000 ANNONCES ET INSERTIO	2 158	9 086	- 6 928	-76,25
623300000 FOIRES ET EXPOSITION	600		600	N/S
623400000 CADEAUX A LA CLIENTE	47	2 990	- 2 943	-98,43
623800000 POURBOIRES DONS COUR	1 120	1	1 119	N/S
624100000 TRANSPORTS S/ACHATS		1 181	- 1 181	-100
624200000 TRANSPORTS S/VENTES		5	- 5	-100
625100000 VOYAGES ET DEPLACEMENT	14 652	13 178	1 474	11,19

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
625500000 FRAIS DE DEMENAGEMENT		1 002	- 1 002	-100
625700000 RECEPTIONS	4 907	3 673	1 234	33,60
626000000 FRAIS POSTAUX & TELE	4 611		4 611	N/S
626100000 AFFRANCHISSEMENTS	2 393	4 285	- 1 892	-44,15
626200000 TELEPHONE FAX INTERNET	619	8 596	- 7 977	-92,80
626300000 DAPHONE	2 315		2 315	N/S
626400000 HEBERGEMENT SERVEUR	4 225		4 225	N/S
627200000 COMMISS.S/EMISSION E	3 936	7	3 929	N/S
627500000 SERVICES BANCAIRES	2 650	2 474	176	7,11
628100000 COTISATIONS	1 250	790	460	58,23
Impôts, taxes et versements assimilés	4 460	4 631	- 171	-3,69
631200000 TAXE APPRENTISSAGE	996	-1 110	2 106	189,73
633300000 PART.FORM.CONTINUE(O	1 497	3 232	- 1 735	-53,68
635112000 CVAE		257	- 257	-100
635115000 C.F.E.	1 135	1 462	- 327	-22,37
635120000 TAXES FONCIERES		175	- 175	-100
635400000 DROITS D'ENREGIST.&T	832	595	237	39,83
637800000 TAXES DIVERSES		20	- 20	-100
Salaires et traitements	139 682	141 210	- 1 528	-1,08
641100000 SALAIRES APPOINT.COM	133 982	136 440	- 2 458	-1,80
641200000 CONGES PAYES	3 160	-1 511	4 671	309,13
641300000 INDEMNITES JOURNALIERES SS	2 540	556	1 984	356,83
641400000 INDEM.ET AVANTAGES D		5 725	- 5 725	-100
Charges sociales	51 138	51 448	- 310	-0,60
645100000 COTISATIONS A L'URSS	31 446	32 906	- 1 460	-4,44
645200000 PROVIS.CHARG.SOC/CONGES PAYES	947	-319	1 266	396,87
645310000 COTIS. MUTUELLE AXA CADRE	2 234	2 145	89	4,15
645320000 COT.B2V GESTION ASSO. RETRAITE	13 573	13 705	- 132	-0,96
645330000 AXA MUTUELLES SALAIRES		30	- 30	-100
645340000 COTIS. HUMANIS PREVOYANCE	870	954	- 84	-8,81
645400000 COTIS. AUX ASSEDIC	1 363	1 685	- 322	-19,11
645800000 COTIS. AUTRES ORGANISMES	532		532	N/S
647500000 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	174	342	- 168	-49,12
Dotations aux amortissements sur immobilisations	18 489	19 926	- 1 437	-7,21
681120000 DOT.AMORT.IMMO.CORPO	18 489	19 926	- 1 437	-7,21
Autres charges	30	228	- 198	-86,84
658000000 CHARGES DIV.GEST.COUP	30	228	- 198	-86,84
Total des charges d'exploitation (II)	416 619	492 170	- 75 551	-15,35
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-309	-42 136	41 827	99,27
Intérêts et charges assimilées	1 996	542	1 454	268,27
661100000 INTERETS DES EMPRUNTS	1 668	370	1 298	350,81
661600000 INTERETS BANCAIRES &	328	172	156	90,70
Total des charges financières (VI)	1 996	542	1 454	268,27
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 996	-542	- 1 454	268,27
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-2 305	-42 678	40 373	94,60
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	618		618	N/S
772000000 PROD.DIV.COUR.S/EX.A	618		618	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 500	20 000	- 11 500	-57,50
775000000 PRODUITS CESS ELEM.C	8 500	20 000	- 11 500	-57,50
Total des produits exceptionnels (VII)	9 118	20 000	- 10 882	-54,41
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 862	300	1 562	520,67
671200000 PENALITES ET AMENDES	620	300	320	106,67
672000000 CHARGES DIV.COUR.S/E	1 242		1 242	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 297	33 865	- 29 568	-87,31
675200000 VCEAC	4 297	33 865	- 29 568	-87,31
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisio		9 091	- 9 091	-100

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
687100000 DOT.AUX AMORT.EXCEPTION.DES IM		9 091	- 9 091	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)	6 159	43 257	- 37 098	-85,76
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 959	-23 257	26 216	112,72
Total des Produits (I+III+V+VII)	425 428	470 034	- 44 606	-9,49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	424 774	535 969	- 111 195	-20,75
RESULTAT NET	654	-65 934	66 588	100,99

Soldes intermédiaires de gestion

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises				
- Cout direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	416 209	445 545	-29 336	-6,57
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	416 209	445 545	-29 336	-6,57
- Matières premières et approvisionnements consommés	49 043	72 145	-23 102	-32,01
- Sous traitance directe				
Marge brute sur production (II)	367 166	373 400	-6 234	-1,66
Taux de marge brute sur production	88,22 %	83,81 %		
Marge brute globale (I + II)	367 166	373 400	-6 234	-1,66
Taux de marge brute globale	88,22 %	83,81 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	153 777	202 582	-48 805	-24,08
Valeur ajoutée produite	213 390	170 818	42 572	24,92
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	51,27 %	38,34 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	4 460	4 631	-171	-3,68
- Salaires et traitements	139 682	141 210	-1 528	-1,07
- Charges sociales	51 138	51 448	-310	-0,59
Excédent brut d'exploitation	18 109	-26 471	44 580	168,41
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	4,35 %	-5,94 %		
+ Reprises sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	18 489	19 926	-1 437	-7,20
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	100	1 167	-1 067	-91,42
- Autres charges de gestion courante	30	228	-198	-86,83
+ Transfert de charges d'exploitation		3 322	-3 322	-100,00
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	-309	-42 136	41 827	99,27
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	-0,07 %	-9,46 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	1 996	542	1 454	268,27
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	-2 305	-42 678	40 373	94,60
Résultat courant / chiffre d'affaires	-0,55 %	-9,58 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	618		618	N/S
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 500	20 000	-11 500	-57,49
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 862	300	1 562	520,67
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 297	33 865	-29 568	-87,30
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		9 091	-9 091	-100,00
Résultat exceptionnel	2 959	-23 257	26 216	112,72
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices				
Résultat Net Comptable	654	-65 934	66 588	100,99
Résultat net / chiffre d'affaires	0,16 %	-14,80 %		

Liasse 23 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : 88 by S.LEDOGAR an Co.		1 2			
Adresse de l'entreprise : LOT. SAMPIERO 2 20166 PIETROSELLA		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * 5 2 3 1 2 7 3 3 0 0 0 0 2 6		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 650 713	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	190 510 190 510	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 279 520	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	47 820 123 635	
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	3 000 3 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	376 126 57 749 318 377	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	36 671 36 671	
	Autres créances (3)	BZ	CA	8 449 8 449	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	500 500	
Disponibilités	CF	CG	2 191 2 191		
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	1 116 1 116		
TOTAL (III)		CJ	CK	48 927 48 927	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Pour le remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	425 053 1A	57 749 367 304	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilitations :	Stocks	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2023

Désignation de l'entreprise		88 by S.LEDOGAR an Co.		Néant ☐ *		
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000...)	DA	10 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	1 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	160 598			
	Report à nouveau	DH	(65 934)			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	654			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (II)		DL	106 318		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
TOTAL (III)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
TOTAL (III)		DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	204 254			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 865			
	Dettes fiscales et sociales	DY	39 208			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	659			
Autres dettes	EA					
	Compte régularisé	EB				
TOTAL (IV)		EC	260 986			
Ecart de conversion passif *		ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	367 304			
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Écart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	109 840				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	14 016				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		88 by S.LEDOGAR an Co.				Néant ☐ *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens} * \\ \text{services} * \end{array} \right.$	FD		FE		FF	
		FG	416 209	FH		FI	416 209
		FJ	416 209	FK		FL	416 209
	Chiffres d'affaires nets *						
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	100
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	416 310
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	202 820
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 460
	Salaires et traitements *					FY	139 682
	Charges sociales (10)					FZ	51 138
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{dotations aux amortissements} * \\ \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	18 489
						GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	30
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)						GG	(309)
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 996
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	1 996
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 996)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 305)

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		88 by S.LEDOGAR an Co.		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	618	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	8 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	9 118	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 862	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	4 297	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	6 159	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	2 959
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	425 428
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	424 774
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	654
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
			Crédit bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	CESSION IMMO		4 297	8 500	
REGUL FRS.		1 242	618		
AMENDES		620			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise 88 by S.LEDOGAR an Co. Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
				Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	76 963	KE		KF 122 910
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2		KP		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS	1 799	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	92 102	KW	KX 2 280
		Matériel de transport *		KY	68 691	KZ	LA 4 000
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	12 332	LC	LD 549
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM	
	TOTAL III	LN	174 925	LO		LP 6 829	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
		Autres participations		8U	3 000	8V	8W
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU	IV	
TOTAL IV		LQ	3 000	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	254 887	ØH		ØJ 129 739	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW 199 873		IX 199 873	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK 1 799		ML 1 799	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN 94 382		MO 94 382	
		Matériel de transport	IV		MP	8 500	MQ 64 191		MR 64 191	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT 12 881		MU 12 881	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	8 500	NH	173 254	NI	173 254	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØY 3 000		ØZ 3 000
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK 3 000		2H 3 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	8 500	ØL	376 126	ØM	376 126	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 88 by S.LEDOGAR an Co.

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 88 by S.LEDOGAR an Co.

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE 8 650	PF	PG	PH 8 650
TOTAL I		RK 8 650	RM	RN	RO 8 650
Terrains		PI	PI	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 680	QA 600	QB	QC 1 279
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD 19 019	QE 9 532	QF	QG 28 552
	Matériel de transport	QH 9 826	QI 6 113	QJ 4 203	QK 11 736
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 5 289	QM 2 244	QN	QO 7 533
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU 34 813	QV 18 489	QW 4 203	QX 49 099
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		UN 43 463	UP 18 489	UQ 4 203	UR 57 749

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RK	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non versé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non versé (NS + NT + NU)	NY		Total général non versé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaier			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 88 by S.LEDOGAR an Co.

Néant ☒

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 88 by S.LEDOGAR an Co.

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	36 671	36 671			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 550	1 550		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	4 781	4 781			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 118	2 118			
	Charges constatées d'avance	VS	1 116	1 116			
	TOTAUX		VT	46 237	VU 46 237	VV	
	REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	4 781				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	14 016	14 016			
	à plus d'1 an à l'origine	VH	190 238	39 092	151 146		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 865	16 865			
Personnel et comptes rattachés		8C	19 153	19 153			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	13 073	13 073			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 357	6 357			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	625	625			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	659	659			
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	260 986	VZ 109 840	151 146		
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	120 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	25 018	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise 88 by S.LEDOGAR an Co.		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N° clos le 3 1 1 2 0 2 2		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	654
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	
	Amendes et pénalités						WJ	620
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)						XX	
	Charges financières (art. 39 13° et 212 bis) *						XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3
						TOTAL I	WR	1 274
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								ZX
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							XD
	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	XF	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 bis octies)	PA		
	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 quinquies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NVC (art. 44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 quaterdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 douze)		X9	dont déduction exceptionnelle cumulatoire de conduite (art. 39 douze B)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 douze C)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 douze A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 douze B)	YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 douze D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 douze E)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 douze G)	YL	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	1 274	
				déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	1 274	
							XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>88 by S.LEDOGAR an Co.</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	65 634
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	1 274
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	64 360
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	64 360
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	12 407
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2023

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 88 by S.LEDOGAR an Co.										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(65 934)		– Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(65 934)		Report à nouveau	ZG	(65 934)				
								TOTAL II	ZH	(65 934)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	56 840			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 45 406						XQ	45 406			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	11 152			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	89 422			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	202 820			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1 135			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	3 325			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	4 460			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	83 242			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	29 972			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	139 682			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé * XP						– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 88 by S.LEDOGAR an Co.

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Materiel de trans 8 500		4 203		4 297
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

SAJAE 23-12-2008-2009 - 2010-2011 - 2012-2013

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	8 500	4 203	4 203			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	20						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)			4 203			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 88 by S.LEDOGAR an Co.

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *non*-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *revenu*-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
N 1			
N 2			
N 3			
N 4			
N 5			
N 6			
N 7			
N 8			
N 9			
N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H ⑥
	À 19 % ou 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N 1					
N 2					
N 3					
N 4					
N 5					
N 6					
N 7					
N 8					
N 9					
N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 88 by S.LEDOGAR an Co.		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve donnant lieu à complément d'impôt ③ ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: 88 by S.LEDOGAR an Co.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012022 et clos le: 31122022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	2,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	416 209
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	4 203
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	420 412
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	101
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	101
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	63 862
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	93 552
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	30
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	157 444
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	263 069
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	263 069
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	420 412
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	2,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N°2059-F-SD 2023



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

5 2 3 1 2 7 3 3 0 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

88 by S.LEDOGAR an Co.

ADRESSE (voie)

LOT. SAMPIERO 2

CODE POSTAL

20166

VILLE

PIETROSELLA

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LEDOGAR Prénom(s) SERGENom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100Naissance: Date 18/07/1965 N° Département 69 Commune LYON Pays FRANCEAdresse : N° Voie LOT SAMPIERO IICode Postal 20166 Commune PIETROSELLA Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

5 2 3 1 2 7 3 3 0 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

88 by S.LEDOGAR an Co.

ADRESSE (voie)

LOT. SAMPIERO 2

CODE POSTAL

20166

VILLE

PIETROSELLA

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	SAS	Dénomination	AUTOTRIBU	% de détention	19,00
N° SIREN (si société établie en France)	827960907				
Adresse :	N° 4	Voie	RUE AMEDEO AVOGADRO		
	Code Postal 49070	Commune	BEAUCOUZE	Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

N° 2065-SD
2023RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéFormulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Tremble à date du service

Exercice ouvert le		01012022		et clos le		31122022		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal		X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société								Adresse du siège social			
88 by S. LEDOGAR an Co. LOT. SAMPIERO 2 20166 PIETROSELLA								Mél : s.ledogar@cabinet88.com			
SIRET 5 2 3 1 2 7 3 3 0 0 0 0 2 6											
Adresse du principal établissement								Ancienne adresse en cas de changement			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère											
SIRET											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées				Évaluation des risques et dommages				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal											
Bénéfice imposable au taux normal								Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %								Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %							
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A							
Entreprise nouvelle, art. 44 septies				Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A				Autres dispositifs			
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies											
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)											
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre											
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE EXPERTS											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr											
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable								Nom et adresse du conseil			
SAS CFCI 5 RUE PAUL COLONNA D'ISTRIA IMMEUBLE L'ARC EN CIEL 20090 AJACCIO Tél: 04.95.20.10.87								Tél:			
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)								Identité du déclarant			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné								Date: 04052023 Lieu: PIETROSELLA			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné								Qualité et nom du signataire: LEDOGAR S. PRESIDENT			
Signature											
Examen de conformité fiscale (ECF)								prestataire :			

SAGE Experts-comptables janvier 2023



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2023)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise 88 by S.LEDOGAR an Co.

du

Adresse LOT. SAMPIERO 2 20166 PIETROSELLA

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		47
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		4 907
Total		4 954

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2022... (total col.9 + total col.10) 10	4 954	- de l'exercice . 2022... 10	1 274
- de l'exercice précédent 10	6 663	- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire Serge Ledogar Président		À PIETROSELLA, le 04052023 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464		
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice 7a imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

SAGE Expert-comptables janvier 2023

"88" by S.LEDOGAR and CO
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10.000 euros
Siège social : LOT Sampiero 2 - 20166 PIETROSELLA

523.127.330 RCS AJACCIO

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 04 JUIN 2023

L'an deux mille Vingt Trois, Le 04 Juin,
A 20 heures,

Monsieur Serge LEDOGAR, Président actionnaire unique de la **Société « 88 by S. LEDOGAR and CO »**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 Euros divisé en 100 actions d'un montant de 100 Euros de nominal chacune,

I - A préalablement expose ce qui suit

Monsieur Serge LEDOGAR, Président de la Société a établi l'inventaire et arrête les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 Décembre 2022** ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents arrêtés au **31 Décembre 2022** ont été tenus, au siège social à la disposition de l'actionnaire unique.

Les conventions visées à **l'article L. 227-10 du Code de commerce** intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport de gestion établi par **Monsieur Serge LEDOGAR**, en sa qualité de Président.

II – L'actionnaire unique à pris les décisions suivantes selon l'ordre du jour qui suit:

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et quitus a la Présidence,**
- **Conventions visées a l'article L. 227-10 du Code de commerce,**
- **Affectation du résultat de exercice,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,**

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la société et connaissance prise des comptes de l'exercice, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le **31 Décembre 2022**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports lesquels font apparaître un bénéfice de **654,30 Euros**.

Cette décision est adoptée par l'actionnaire unique.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de **l'article L 227-10 du Code de commerce** approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

En conséquence, l'actionnaire unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'actionnaire unique.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique approuve la proposition du Président, et décide d'affecter le bénéfice de **654,30 euros** de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

654,30 EUR

Dotation sur le poste « Report à nouveau »

654,30 EUR

Le poste « Report à nouveau » est ainsi porté à **65.279,70 EUR**.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons l'absence de distributions de dividendes au titre des exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'actionnaire unique.

CINQUIEME RESOLUTION

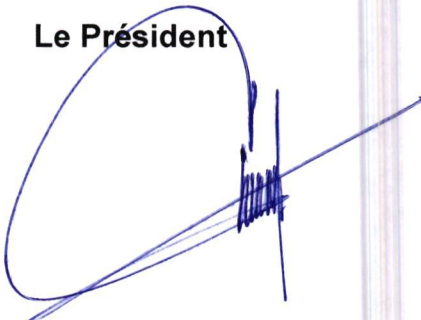
L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée par l'actionnaire unique.

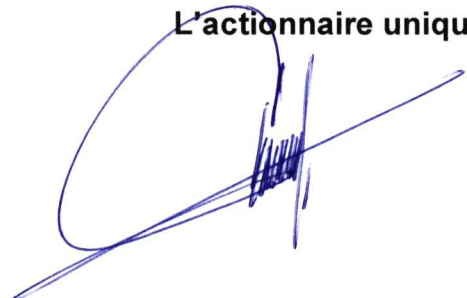
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'actionnaire unique.

Le Président

A blue ink signature consisting of a large, stylized loop followed by a series of vertical strokes.

L'actionnaire unique

A blue ink signature consisting of a large, stylized loop followed by a series of vertical strokes, identical to the one of the President.

"88" by S.LEDOGAR and CO
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10.000 euros
Siège social : LOT Sampiero 2 - 20166 PIETROSELLA

523.127.330 RCS AJACCIO

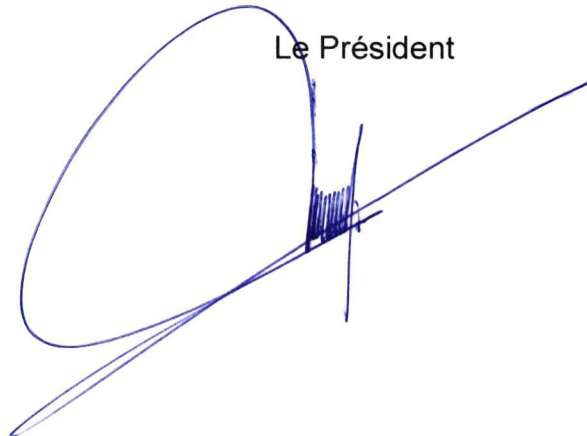
RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 04 JUIN 2023

Monsieur,

En application de **l'article L. 227-10 du Code de commerce**, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son Président, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le Président ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons qu'aucune convention visée au titre de cet article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a series of vertical and horizontal strokes.